

MASTER 1 DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT INTERNATIONAL

MASTER 1 DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT EUROPEEN

DROIT INTERNATIONAL PRIVE 2

MERCREDI 3 MAI 2017

13 H 30 – 16 H 30

Le Recueil de textes et le Code civil sont autorisés.

Vous traiterez, successivement, les cas suivants.

I/ La société Alpha, dont le siège social se trouve à Strasbourg, a conclu, le 5 novembre 2016, un contrat avec la société ZT implantée à Caracas, au Venezuela. Le contrat contient une clause attributive de juridiction au profit du juge français.

La société Alpha a livré, au siège de la société ZT, des composants électriques. Les composants, livrés le 2 décembre 2016, n'ont toujours pas été payés.

1/ Le gérant de la société Alpha vous consulte pour savoir si l'affaire pourra bien être jugée par une juridiction française et quelle loi sera appliquée.

2/ Vous traiterez le même cas en prenant en compte les modifications suivantes. La société ZT se trouve au Mexique et non au Venezuela. Le contrat contient deux clauses spécifiques : une clause attributive de juridiction donnant compétence à un juge français et une clause d'electio juris désignant le droit français.

Ces deux clauses pourront-elles ici produire effet ?

II/ Monsieur et Madame Merx, tous deux de nationalité belge, se sont mariés, le 12 septembre 1993, à Berlin. Ils ont résidé dans cette ville jusqu'au 14 mars 2004, date à laquelle ils se sont installés à Toulouse.

Les époux vous consultent aujourd'hui pour savoir si leur régime matrimonial est bien soumis au droit belge.

1/ Expliquez et conseillez.

2/ Monsieur Ernst souhaite également être conseillé en matière successorale. Son père, ressortissant belge résidant à Marrakech, possède des biens meubles et immeubles en France, en Belgique et au Maroc. Quelle serait la loi applicable à la succession légale s'il venait à décéder ? Le père de Monsieur Ernst peut-il, par testament, choisir la loi applicable ?

NB/ Le DIP marocain retient un système unitaire et applique à toute la succession la loi nationale du défunt.